

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTHUREUX SUR SAONE

LE 15 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 15 mars à 16h00, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Président.

Madame Christine CAPUT, Vice-Présidente.

Mesdames B. BERNARD, M.C DAGUET, M. FRANÇAIS, C. PARADIS.

Monsieur P. BARAT.

ETAIENT ABSENTS :






Monsieur Hervé SCHMIDT, excusé.

Madame Marie-Alix BAUDRY.

SECRETARE : Madame Carole PARADIS.

Date de convocation : le 02 mars 2016.

ORDRE DU JOUR

-  Compte administratif 2015.
-  Compte de gestion 2015.
-  Affectation des résultats.
-  Budget primitif 2016.
-  Questions diverses.

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 07 octobre 2015, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

2016-03-15-1- Compte administratif 2015.

La commission administrative, réunie sous la présidence de Madame Christine CAPUT, Vice-présidente délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Président du C.C.A.S, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, le budget supplémentaire et les délibérations modificatives de l'exercice 2015;

A l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif: lequel peut se résumer ainsi

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Résultats exercice précédent</u>		
• Déficit		
• Excédent	6 044,33€	712,45€
<u>Opérations exercice 2015</u>		
• Mandats	4 864,68€	0,00€
• Titres	4 079,34€	712,45€
<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2015</u>		
• Déficit		
• Excédent	5 258,99 €	1 424,90€

2°) - **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-03-15-2- COMPTE DE GESTION 2015.

Le Comité du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-03-15-3- Affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 5 258,99 €,
Les membres du Conseil d'Administration :

➤ **DECIDENT**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice - 785,34 €

Résultats antérieurs reportés 6 044,33 €

Résultat à affecter 5 258,99 €

Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0,00 €

R 001 (excédent de financement) 1 424,90 €

Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Excédent de financement 1 424,90 €

AFFECTATION DU RESULTAT

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0,00 €

2) Report en fonctionnement R 002 5 258,99 €

3) Report en investissement R 001 1 424,90€

2016-03-15-4- Budget primitif 2016.

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget primitif 2016 présentée par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, -Président, les membres du C.C.A.S,

A l'unanimité :

➤ **ACCEPTENT** le budget primitif 2016 dont les sections sont arrêtées comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 8 705,00 €

Recettes 8 705,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 5 134,00 €

Recettes 5 134,00 €

Questions diverses.

Madame Marie-Claude DAGUET fait remarquer que le budget de fonctionnement baisse de plus en plus.

Elle estime que, lorsque le report de résultat de fonctionnement ne sera plus assez conséquent, mieux vaudra que la commune augmente la subvention versée au CCAS plutôt que de reprendre l'organisation du repas de l'Age d'or.

Monsieur le Président pense, en tant que Maire, qu'il n'existe pas de commune où ne soit pas organisé un repas pour les personnes âgées.

Quoi qu'il en soit, si le CCAS décidait d'arrêter ce repas, il est certain que Monsieur le Président proposerait au Conseil municipal de prendre en charge cette organisation.

Madame Christine CAPUT trouve paradoxal d'avoir un CCAS sans faire d'action sociale.

Madame FRANÇAIS informe l'Assemblée que 21 bons alimentaires ont été distribués sur le secteur de Monthureux-sur-Saône.

Monsieur le Président et les membres présents précisent que c'est tout de même une action sociale de rassembler une fois par an les personnes âgées autour d'un bon repas.

Monsieur le Président donne lecture d'un mail transmis par Monsieur le Receveur Municipal, invitant les municipalités de moins de 1 500 habitants à dissoudre leur CCAS par simple délibération du Conseil municipal, comme le prévoit la Loi NoTRE, ceci pour des simplifications administratives.

Madame CAPUT estime qu'il devient difficile maintenant d'avoir des membres du CCAS lors de l'organisation du repas ou des journées du don du sang.

Madame CAPUT préférerait que le budget alloué au repas annuel soit de préférence attribué à des bons alimentaires.

Mesdames BERNARD et DAGUET estiment que, si le CCAS n'existe plus, elles ne pourront participer au repas organisé par la commune, en tant que bénévoles.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration, de réfléchir à la question, selon les envies de chacun; il présentera ce sujet lors d'un prochain Conseil municipal.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 17h30.